


**MEMBRE RETRAITÉ TITULAIRE D'UN PERMIS DE COMPTABILITÉ PUBLIQUE**



Monsieur Gérard Philippe, titulaire d'un permis de comptabilité publique, a obtenu le statut de retraité le premier avril de cette année. Il a décidé de s'établir pour trois mois en Floride, pour se reposer et éviter les inconvénients d'un long hiver. Pour rester quand même au courant de l'évolution de la profession, monsieur Philippe lit les Bulletins de l'Ordre et des revues de spécialité. Monsieur Philippe a-t-il l'obligation de suivre des formations?

**OUI. Les titulaires d'un permis de comptabilité publique, même s'ils sont retraités et n'offrent pas de services à des tiers sont assujettis au Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec titulaires d'un permis de comptabilité publique et ils ont l'obligation de suivre des formations. Ils doivent compléter un minimum de 60 heures par période de référence dont 15 heures par année.**

En apprenant qu'il est assujetti au Règlement, monsieur Gérard Philippe a décidé de planifier ses activités afin de répondre aux exigences et conserver son permis de comptabilité publique. Il suivra des formations choisies du Catalogue de l'Ordre et parmi les webinaires gratuits disponibles sur le site de CPA Canada. Le Catalogue de l'Ordre facilite le choix des formations admissibles en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec titulaires d'un permis de comptabilité publique, grâce au pictogramme :

 Admissible aux fins du Règlement  
sur la formation continue obligatoire  
des CPA titulaires d'un permis de  
comptabilité publique

	Planification des activités	Type d'activités à déclarer	Nombre d'heures à déclarer	Nombre d'heures déclarées
<p><b>ANNÉE 1</b></p> <p><b>Exigences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Minimum 15 h structurées en comptabilité publique</b></li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Colloque des CPA en petit ou moyen cabinet</li> <li>2. Éthique et déontologie professionnelle</li> <li>3. CPA Canada - Soyez au fait de l'évolution des IFRS : automne 2014</li> <li>4. Le syndic vous informe!</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Colloques, congrès, séminaires ou conférences</li> <li>2. Activités de formation organisées par l'Ordre, par d'autres ordres professionnels ou par des organismes similaires</li> <li>3. Formation à distance avec évaluation</li> <li>4. Activités de formation organisées par l'Ordre, par d'autres ordres professionnels ou par des organismes similaires</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 7 h</li> <li>2. 7 h</li> <li>3. 1 h</li> <li>4. 4 h</li> </ol>	<p><b>Admissible à la comptabilité publique :</b></p> <p><b>19 heures</b></p> <p><b>Total : 19 h</b></p>
<p><b>ANNÉE 2</b></p> <p><b>Exigences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Minimum de 15 h structurées en comptabilité publique</b></li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Formation d'une journée sur les Normes comptables internationales IAS/IFRS (Nouvelles) offerte par son ancien cabinet</li> <li>2. L'inspection professionnelle : soyez prêt!</li> <li>3. CPA Canada - Quatre webinaires avec évaluation organisés par CPA Canada d'une durée d'une heure chacun sur la présentation de l'information financière</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Autres activités de formation structurée</li> <li>2. Activités de formation organisées par l'Ordre, par d'autres ordres professionnels ou par des organismes similaires</li> <li>3. Formation à distance faisant l'objet d'une évaluation des connaissances</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 7 h</li> <li>2. 7 h</li> <li>3. 4 h</li> </ol>	<p><b>Admissible à la comptabilité publique :</b></p> <p><b>18 heures</b></p> <p><b>Total h déclarées : 18 heures</b></p>
				<b>Admissible à la</b>

<p><b>ANNÉE 3</b></p> <p><b>Exigences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Minimum de 15 h structurées en comptabilité publique</b></li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Colloque des CPA en petit ou moyen cabinet</li> <li>2. Considérations fiscales liées au mandat de certification</li> <li>3. Régimes de retraite – Présentation et audit des états financiers d'un régime de retraite (chapitre 4600 et exigences RRQ)</li> <li>4. CPA Canada - Deux webinaires avec évaluation organisés par CPA Canada d'une durée d'une heure chacun sur la présentation de l'information financière</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Activités de formation organisées par l'Ordre, par d'autres ordres professionnels ou par des organismes similaires</li> <li>2. Activités de formation organisées par l'Ordre, par d'autres ordres professionnels ou par des organismes similaires</li> <li>3. Activités de formation organisées par l'Ordre, par d'autres ordres professionnels ou par des organismes similaires</li> <li>4. Formation à distance avec évaluation</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 7 h</li> <li>2. 7 h</li> <li>3. 7 h</li> <li>4. 2 h</li> </ol>	<p><b>comptabilité publique :</b></p> <p><b>23 heures</b></p> <p><b>Total h déclarées : 23 heures</b></p>
<p><b>Exigences période :</b></p> <p><b>60 heures</b></p>				<p><b>Heures déclarées en comptabilité publique</b></p> <p><b>60 heures</b></p> <p><b>Total heures déclarées : 60 heures</b></p>